

# Gîtes & chambres d'hôtes dans les arbres :

## Emergence d'une nouvelle tendance.

Construire dans un arbre, c'est créer un **point de vue unique sur l'horizon**, la **faune** et la **flore**, en **s'intégrant harmonieusement dans le paysage**. C'est disposer d'un **nid** pour se **ressourcer**, s'installer au cœur de la nature sans la déranger et **prendre de la hauteur** sur le monde pour mieux **se recentrer** sur soi et **ceux que l'on aime**.

## Hébergements arboricoles : un succès prévisible.

Pour les professionnels (gîtes, chambres d'hôtes, campings, hôtels), une construction arboricole est un **produit original, sûr et pratique** en phase avec les attentes de leurs clientèles : **besoin de rupture et de ressourcement** (étude Sociovision-Cofremca de décembre 2000).

## C'est aussi un retour sur investissement rapide :

Démonstration à travers un exemple concret :

Prenons une **chambre d'hôtes de 20 m<sup>2</sup> tout confort** (salle de bains, électricité, isolation) avec une toiture terrasse.

Le coût d' <b>achat</b> est d'environ 2 000 € HT/m <sup>2</sup> soit :	40 000 € HT
Le prix de <b>location</b> par nuitée pour 2 personnes est de :	90 € TTC
Après <b>déduction des charges</b> (TVA, TS, petit déjeuner) il reste :	64 € HT
Le <b>taux d'occupation</b> (données gîtes de France) :	45 % = 164 nuitées.

Le **retour sur investissement** se fait en :

$$40\,000 / (64 \times 164) = \mathbf{3,81 \text{ années}}$$

**Soit un produit qui dégage rapidement des bénéfices** (dès la fin de la 4<sup>ème</sup> année dans un scénario très pessimiste.)

## Le marché :

Il n'existe que **6 sites** en France (1 seul en Suisse) qui proposent de dormir dans les arbres avec des niveaux de confort très variables. Le prix d'une nuitée pour 2 personnes varie de 64 à 400 € TTC.

**La demande**, bien que difficile à connaître exactement faute d'études, **est très supérieure à l'offre**. A titre d'exemple il faut **réserver 15 mois à l'avance** pour le gîte en Suisse. Les autres font le plein tous les week-end et toutes les vacances scolaires....

## **La croissance suivra-t-elle celle des parcours aventure : 5 en 1998, 500 en 2003 ?**

A priori : **non**.

Car en plus de **beaux arbres dans un cadre agréable**, il faut un **terrain constructible** car les constructions arboricoles sont soumises à la même réglementation que les constructions terrestres : permis de construire ou déclaration de travaux (+ ou - 20m<sup>2</sup>).

Ceux qui ont la chance de pouvoir se lancer dans les hébergements arboricoles ne verront donc pas de nouveaux concurrents fleurir tous les ans comme les fleurs au printemps.

## **Réponses aux questions courantes :**

Faut-il une autorisation administrative ?

- Oui, dans la plupart des cas, voir ci-dessus.

Qu'elle est la durée de vie d'une construction arboricole ?

- D'au moins 70 ans en fonction des matériaux et des arbres supports.

Les constructions sont-elles traumatisantes pour les arbres ?

- Toutes interventions humaines sur un arbre lui apportent du stress. Notre métier est donc de limiter ce stress au maximum. Nous ne construisons que sur des arbres sains qui font l'objet d'un diagnostic phytosanitaire complet avant toute intervention. Nos constructions sont respectueuses de leurs hôtes, la taille et la hauteur de la structure sont en adéquation avec le ou les arbres supports. Nos systèmes d'accroche n'entravent pas la circulation de la sève et donc la santé des arbres.

Tous les arbres peuvent-ils accueillir un hébergement arboricoles ?

- Oui, à l'exception des arbres fruitiers, sous réserve que les sujets soit adultes et en bonne santé.

Les constructions arboricoles sont-elles dangereuses pour leurs utilisateurs ?

- Non, nous construisons dans le respect des normes en vigueur. Une limite d'utilisation en fonction de la vitesse du vent est définie au préalable.

- Nous apportons une attention particulière aux accès, point d'acrobaties et de baudriers pour se rendre dans son nid. Les accès se font par des escaliers ou des passerelles sécurisés (rambarde).

Les constructions arboricoles sont-elles garanties ?

-Oui, toutes nos constructions bénéficient d'une garantie quinquennale.

Avez-vous une approche écologique ?

-Oui, nous utilisons des bois indigènes (Mélèze, Douglas) naturellement imputrescibles. Les dépenses énergétiques de transport et de fabrication sont faibles. Aucun produit chimique ne pollue les bois de constructions.

Combien coûte une cabane perchée ?

-Le prix est bien entendu fonction de la hauteur et du niveau de finition souhaité par le client. Comptez environ 2 000 € /m<sup>2</sup> pour une construction tout confort (isolation, eau, électricité).

Quels délais faut-il prévoir pour construire un hébergement arboricole ?

-comptez 6 mois du 1<sup>er</sup> contact à la réception des travaux.

## Du rêve à la réalité :

Contactez **Frank COURSIER**, créateur de **Dans mon Arbre**. Il sera votre interlocuteur unique du 1<sup>er</sup> contact à la réception des travaux.

Titulaire d'un BTS Bâtiment, charpentier, il est aussi grimpeur encadrant dans les arbres (diplôme reconnu par DDJS) et il a été responsable d'exploitation d'Aventure Autrans (créé en 1998, c'est le 3<sup>ème</sup> Parcours Acrobatique en Hauteur en France) .

Nos devis sont gratuits.

